

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*,

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoint au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, M. BAY, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON,
Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO,
Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. CLEMENT (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. GODARD (pouvoir à Mme BOUVET)

Mme YAHYA (pouvoir à Mme DAHMANI)

M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ANNOUR qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE**Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**1) Institution de la Commission Communale des Impôts Directs et désignation de ses membres****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ARRETE** une liste de contribuables de 16 Titulaires et de 16 Suppléants à partir de laquelle seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux, les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » et M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

2) Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2019.

3) Attribution d'une subvention de fonctionnement au chantier d'insertion porté par le CPCV**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'allouer, pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre du chantier d'insertion porté par le CPCV dans le cadre du partenariat *Donner une deuxième chance aux détenus* ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) Approbation du projet de rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre du Contrat de ville**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville et approuve ledit projet de rapport annuel.

5) Conventions type de mise à disposition d'un logement ou d'un garage à titre précaire et révocable**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les conventions type de mise à disposition ;

- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition d'un logement ou d'un garage à titre précaire et révocable ;

- **AUTORISE** le Maire à prononcer, le cas échéant, leurs résiliations et/ou dénonciations ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**1) Bilan et approbation de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de dresser le bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

- **DECIDE** d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage pendant un mois en Mairie,
- D'une publication au recueil des actes administratifs

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) **Approbation et signature de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées pour la collecte des déchets ménagers au groupe scolaire Louis Pasteur, entre le syndicat Emeraude et la Commune d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles, au groupe scolaire Louis Pasteur, entre le syndicat Emeraude et la commune d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Concession de services relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien du mobilier urbain implanté sur la Commune d'Ermont – Choix du concessionnaire**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE comme concessionnaire pour l'installation, l'exploitation et l'entretien du mobilier urbain implanté sur la Commune d'Ermont ;
- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de concession de services et tout document complémentaire y afférent ;
- **ACCEPTE** le montant de la redevance annuelle versée par le concessionnaire, établi à 8 000 € TTC, lequel est révisable chaque année au contrat de concession.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du Conservatoire et du théâtre Pierre Fresnay en raison de la cessation des activités liée aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'annulation du dernier prélèvement du mois de juin, pour les usagers du conservatoire ayant choisi le mode de règlement en 9 fois ;
- **APPROUVE** le remboursement des sommes correspondant à un mois de versement, pour les usagers du conservatoire ayant choisi un mode de règlement en une fois. Cela concerne notamment les paiements en chèques, espèces, ou chèques ANCV ;
- **APPROUVE** le remboursement de l'ensemble des spectateurs ayant acheté un billet pour les spectacles annulés à partir du 13 mars ;
- **APPROUVE** la prorogation de la validité des différentes cartes annuelles (carte cinéma, cartes de conférence, etc., à l'exclusion des cartes d'abonnement à la saison théâtrale) jusqu'au 30 juin 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) **Tarifs du Conservatoire pour l'année scolaire 2020/2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- **APPROUVE** le maintien de « l'Option spectacles » ;
- **APPROUVE** l'ajout de l'option « 1h Atelier danse » pour les pratiques collectives ;
- **APPROUVE** la suppression de l'option « Combi Théâtre » ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux Ermontois ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- **AUTORISE** la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

1) **Organisation d'un « accueil de loisirs studieux » en partenariat avec l'Education Nationale**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de programmer des activités estivales répondant au cahier des charges de l'Accueil de loisirs studieux ;

- **DECIDE** que ces accueils seront gratuits et sur inscription ;
- **FIXE** le nombre d'inscrits à 10 par groupe ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'appel à projet « Accueils de loisirs studieux » et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) Présentation d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales relatif à la « Prestation de service Jeunes »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'appel à candidature « Prestation de Service JEUNES » et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) Été Educatif et Solidaire : fixation des tarifs des activités proposées

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les tarifs des activités municipales proposées comme suit :
 - * Pass individuel : 10 € pour deux mois (activités sans repas)
 - * Pass familles à compter de trois personnes : 30 € pour deux mois (activités sans repas)

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social Local »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 2 600,00 euros afin de mener à bien différentes actions organisées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents » (LAEP) : Le Chênobulle, La Pergobulle, Le Prémabule

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des Lieux d'Accueil Enfants/Parents « Le Chênobulle », « La Pergobulle », « Le Prémabule » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) Approbation des demandes d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents » (LAEP) de la commune

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents » de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

7) Centre socio-culturel F. Rude : Approbation de la demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2020), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2020), pour un montant de 1 500 €, dans le cadre des actions « Café des Parents » et « A table ! » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents au label « REAAP 2020 ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI – SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

1) Délégation de service public « Les Gibus » : Approbation du montant de la redevance, du coût du berceau et du rapport d'activité du multi accueil Les Gibus

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2019 fourni par la société LPCR ;
- **FIXE** la redevance à 119 187.96 € et le coût du berceau à 8 264.20 € pour la période du 24/06/2020 au 31/08/2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants : 35** **Pour : 32**
Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

2) Délégation de service public, par voie d'affermage, concernant la gestion du Multi Accueil « Les Gibus » - Choix du délégataire

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** la société LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES comme fermier du Multi Accueil « Les Gibus » ;
- **APPROUVE** le règlement de structure applicable à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'affermage et tout document complémentaire y afférent ;
- **ACCEPTE** le coût annuel du berceau fixé à 7 070€ net de T.V.A. ainsi que le montant de la redevance annuelle versé par le délégataire établi à 121 170€, lesquels sont révisables chaque année au contrat d'affermage.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Votants : 35** **Pour : 32**
Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

VII – FINANCES

1) Compte de gestion 2019 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2019 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 **Abstentions : 0** **Votants : 35** **Pour : 35**

2) Compte administratif 2019 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	12 550 749,48 €	15 147 369,48 €	33 955 379,79 €	37 283 418,47 €
Résultats de l'exercice	2 596 620,00 €		3 328 038,68 €	
Résultats 2018 reportés	4 247 123,52 €			6 102 047,67 €
Résultats de clôture	-1 650 503,52 €		9 430 086,35 €	
Restes à réaliser	5 087 130,96 €	3 722 826,72 €		
Résultats nets	-3 014 807,76 €		9 430 086,35 €	
Résultat net global	6 415 278,59 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)
Monsieur le Maire n'est pas présent lors de ce vote.

3) Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2019 du budget principal au budget primitif 2020 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :
 - Inscription de **3 014 807,76 €** en section d'investissement
(Article 1068 – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement
 - Et le report du solde, soit **6 415 278,59 €** en section de fonctionnement
(Article R/002 – « Résultat de fonctionnement reporté »)

Ces affectations seront reprises dans le corps de la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'année 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Pour : 31
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

4) Décision modificative n°1/2020 : Budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1/2020 du budget principal telle qu'annexée, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de 6 670 623,94 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 6 975 712,59 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 305 088,65 € ;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 4 461 386,44 € ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2020 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 4 766 475,09 €

Recettes = 11 437 099,03 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2020, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 523 980,65 €	42 194 604,59 €
Investissement	12 404 496,44 €	12 404 496,44 €
Total =	47 928 477,09 €	54 599 101,03 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33
Abstentions : 2 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

5) Bilan cessions et acquisitions foncières 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

6) Fête des vendanges 2020 : aide financière aux associations participantes

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 650 € le montant de la subvention pour chaque char construit ;
- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) **Attribution d'une subvention à l'association « R'Montoît »**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ATTRIBUE** une subvention de 1 500 euros au profit de l'association « R'Montoît » ;
 - **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2020 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 8) **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Echevins »**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **ATTRIBUE** une subvention de 5 000 euros au profit de l'association « Les Echevins » ;
 - **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2020 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 9) **Acquisition d'un ensemble parcellaire sis 27 place Jules Ferry**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DECIDE** d'acquérir l'ensemble parcellaire AE 52-355, sis 27 place Jules Ferry - 95120 ERMONT pour une surface de 1 390 m², comprenant un bâtiment élevé sur un sous-sol élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous combles et d'une annexe ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition au prix négocié de gré à gré entre les parties pour le prix de six-cent-quatre-vingt-dix mille euros (690.000€) ;
 - **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de l'année 2020 ;
 - **PRECISE** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire estimés à la somme de quarante-neuf-mille-six-cents euros (49.600 €).
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

VIII – REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

- 1) **Motion pour un appel à un plan de soutien massif des transports publics par le gouvernement**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **S'ASSOCIE** à la motion adoptée par la société de transports publics Ile-de-France Mobilités pour un appel à un plan de soutien massif des transports publics par le gouvernement.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Pour extrait conforme,



Xavier Haquin

Le Maire,
 Conseiller départemental du Val d'Oise
 Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2020 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 03 juillet 2020